

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 70

présenté par

M. Charles de Courson

à l'amendement n° 31 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

I.- À l'alinéa 33, substituer aux mots : « une reprise financière », les mots : « un prélèvement sur recettes».

II.- En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 34, 35, 36 et 37

III- A l'alinéa 34 insérer après les mots : « l'État propose », les mots « fixe le projet de prélèvement »

IV- À l'alinéa 40, substituer aux mots : « cette reprise », les mots : « ce prélèvement sur recettes».

V- En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 41

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel